

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 343

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Le fait pour un pays étranger de recevoir des aides publiques au développement implique une volonté de sa part d'encourager sur son sol des initiatives économiques afin d'éviter une immigration de sa population vers la France.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Quand la France soutient les pays émergents en vue de les aider à se développer économiquement, il est important que ces pays encouragent leur population en ce sens. Il faut dès lors qu'ils participent à empêcher la fuite de leurs ressortissants vers notre pays pour construire le leur.